

Règlement – 2^e Concours de Nouvelles de BERRIC

- **La Ville de Berric organise son deuxième concours de nouvelles.**
La nouvelle est un texte court, comportant peu de personnages, s'appuyant sur la concentration de l'histoire et comportant une chute.
- Le concours s'adresse à toute personne n'ayant jamais été publiée à compte d'éditeur.
Il est divisé en deux catégories :
 - Catégorie « adultes » : pour les personnes de 18 ans et plus au 1^{er} janvier 2020
 - Catégorie « jeunes » : pour les personnes de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020
- Le texte doit être écrit en français.
Une appréciation sera portée sur la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.
- Chaque texte devra mentionner un ou plus lieux situés sur Berric dans la liste suivante :
Le Château situé au lieu-dit Trémohar
La Fontaine Notre Dame des Vertus situé au lieu-dit Les Vertus
La Chapelle Notre Dame du Bon Secours située au lieu-dit Kercohan
- Dans la forme, le texte devra :
 - Comporter entre trois et cinq pages
 - Etre écrit en police Arial Taille 11 (ou Times New Roman Taille 12)
 - Comporter des Interlignes simples et des marges de 2.5cm (haut, bas, gauche, droite)
 - Etre imprimé en recto uniquement
 - Comporter un titre figurant dans la partie « En-tête » de chaque page
 - Comporter le numéro de page dans la partie « Pied de page » de chaque page
 - Etre adressé en quatre exemplaires en version papier et un exemplaire en version informatique par mail à l'adresse suivante : concours.berric@gmail.comChaque exemplaire papier sera agrafé.
- Tous les genres (policier, science-fiction, humoristique, récit, etc.) sont admis.
Les textes collectifs ne sont pas autorisés.
Le texte doit être inédit, n'avoir jamais été publié ou primé.
Chaque auteur ne peut présenter qu'un texte.
Tout propos raciste, xénophobe, diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard d'un tiers, personne physique ou morale entraînera l'élimination du texte.
- Seules les 100 premières nouvelles de chaque catégorie seront acceptées.

Règlement – 2^e Concours de Nouvelles de BERRIC

- La participation s'élève à :
 - 5€ pour la catégorie « adultes » (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public)
 - Gratuit pour la catégorie « jeunes »

- Les prix seront les suivants :
 - Catégorie « adultes » : 1^{er} prix 250€ - 2^e prix 150€ - 3^e prix 100€
 - Catégorie « jeunes » : livres et bandes dessinées

- Le jury sera composé de quatre personnes, dont deux écrivains de Berric

- Les textes pourront être adressés du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.
Un codage sera affecté à chaque auteur par les organisateurs du concours afin de garantir leur anonymat face au jury.
La remise des prix aura lieu à la mairie de Berric.
Les gagnants seront informés par téléphone courant octobre.
Leur présence est obligatoire le jour de la remise des prix pour recevoir ledit prix.
Tous les candidats seront informés par courrier du résultat. Pour cela, chaque candidat joindra une enveloppe timbrée libellée à son nom et à son adresse.

- Aucun texte ne sera retourné à son auteur.
Les auteurs acceptent que les textes soient librement utilisés pour des parutions effectuées par la mairie et/ou la médiathèque (bulletin municipal, etc.).

- **La participation au concours est subordonnée à l'envoi par courrier à l'adresse suivante :**

**Mairie de Berric – Concours de nouvelles – 16 Place de l'Eglise – 56230 BERRIC
pour le 30 juin 2020 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) :**

- **De 4 exemplaires du texte**
(en plus de l'envoi par mail à l'adresse concours.berric@gmail.com)
- **Du chèque de 5€ libellé à l'ordre du Trésor Public de Questembert**
(pour la catégorie « adultes » uniquement)
- **D'une enveloppe timbrée libellée au nom et à l'adresse de l'auteur**
- **Du bulletin d'inscription.**